



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 Septembre 2018

Date de la convocation : 18 septembre 2018

Nombre de délégués

- en exercice : 28

- présents : 24

votants : 25

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq septembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Mouhet, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Joël ANFREVILLE, Thierry BARBIER, Serge BÉGON, Marcel BOURGOIN, Jean BOUTET, Christian BREC, Alain CAILLÈRE, Daniel CHEZE, Christine DEJOIE, Martine GARCIA, Philippe GOURLAY, Jean IMBERT, Daniel LAFORET, Laurent LAROCHE, Michel LÉON, Suzanne MARCHAND, Gérard MAYAUD, Alain NEVIÈRE, Jean-Claude NOGRETTE, Alain OVAN, Jean-Christophe PLANTUREUX, Corinne SOULAS, Gilles TOUZET, James VALLET.

Pouvoir : Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents : Michèle BALLET, Stéphane CALARD, Serge LAMBERT, Michel VIOLET (représenté par Alain CAILLÈRE).

Membres suppléants présents : Bertrand BAILLARGEAT, Jean-Paul BUGEAUD, Jacqueline LAROCHE, Monique PETOLON, Jeannine RICHARD, Hugues RIZET.

Absents : Luc PORTIER, Pascal TORTIGET.

Ordre du jour :

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du compte-rendu de la séance du 24 juillet 2018 ;
- 3- Institution de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations 2019 (Gemapi) ;
- 4- Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations 2019 (Gemapi) ;
- 5- Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de l'Anglin ;
- 6- Statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Brenne ;
- 7- Délégation au Parc naturel Régional de la Brenne de la valorisation des CEE ;
- 8- Modification de la taxe de séjour 2019 ;
- 9- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : reversement d'une partie des produits aux communes d'implantation ;
- 10- Convention de mandat 2018 travaux voirie communale intra-muros ;
- 11- P.A.C.T. (Projets Artistiques et Culturels de Territoire) – programmation 2019 ;
- 12- Demande de subvention de l'Athlétic Club de Parnac Val d'Abloux ;
- 13- Vote de la tarification à appliquer sur le centre de vacances de Roussines ;
- 14- Modification de la délibération du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) : instauration du CIA (complément indemnitaire annuel) ;
- 15- Questions diverses ;
- 16- Informations diverses.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de retirer de l'ordre du jour les points 6 et 14 et de rajouter le point suivant :

- Acquisition d'un bâtiment avec terrain attenant situés sur la Zone Artisanale « A » de Saint-Benoît-du-Sault ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

Il annonce ensuite la démission pour raisons personnelles de Mrs Luc PORTIER (Dunet) et Serge LAMBERT (Lignac).

1 - Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 24 juillet 2018

Le Président précise que le montant exact de la subvention octroyée à la MSA est de 480 €.

Point 11 – questions diverses, l'orthographe du prénom de Mme BALLEET, Michèle, sera corrigée.

Pas d'autres observations.

Le procès-verbal de la réunion du 24 juillet 2018 à Mauvières est approuvé à l'unanimité.

3 – Institution de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations 2019 (Gemapi)

Ce dossier, rejeté pour 2018, est à nouveau présenté. Plusieurs CDC l'ont déjà adopté. Pour la CDC MOVA l'appel de cotisation, prenant en compte linéaire de cours d'eau, population et surface, s'établit à 55 000 €. Selon ses opposants c'est un impôt supplémentaire pour les contribuables. Réparti sur les 3 taxes il apparaîtra dans une colonne à part, déjà existante, sur les feuilles d'impôts locaux. La MOVA est surtout concernée pour la gestion des milieux aquatiques et non pour de gros travaux d'aménagement.

J.C. NOGRETTE estime que cela revient à faire rajouter par l'intercommunalité une taxe sur les habitants sur sollicitation de l'Etat.

Le Président lui répond qu'il faudra bien que quelqu'un paye : la CDC sur ses fonds propres ou directement les contribuables.

Selon Gérard MAYAUD la loi est votée et doit donc être appliquée. Elle est motivée par la satisfaction des préoccupations écologiques au sens politique et le désir de pallier les excès dus au changement climatique (inondations). Les impôts baisseraient...mais les taxes augmentent sans que les communes en aient la maîtrise.

Jean IMBERT préférerait plutôt utiliser les réserves de la CDC pour ne pas peser encore un peu plus sur les moyens des habitants.

Après avoir rappelé que le produit de la taxe n'a pas à être automatiquement utilisé sur ce sujet puisqu'il intègre le budget de la collectivité Philippe GOURLAY met aux voix l'instauration de la taxe.

Voté à 17 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.

4 – Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations 2019 (Gemapi)

Le produit à collecter s'établit à 55 000 € soit une moyenne de 7,50 € par habitant, la somme devant être appelée en septembre 2019.

Voté à 15 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions.

5 – Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de l'Anglin

Le Président expose la procédure engagée : les CDC qui ont la compétence délibèrent pour demander la dissolution, ensuite le Syndicat délibérera et enfin chacune des communes adhérentes devra en faire autant.

Voté à l'unanimité.

7 – Délégation au Parc naturel Régional de la Brenne de la valorisation des CEE

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a été retenue par le Parc naturel régional de la Brenne pour bénéficier du programme « PRO-INNO-08 » pour les travaux de modernisation de l'éclairage public sur les communes de Bélâbre, Chalais, Lignac, Mauvières, Prissac, Saint-Hilaire-Sur-Benaize et Tilly. Dans ce cadre le Parc nous propose une aide de 140 000 €.

Il est proposé de déléguer au Parc naturel régional de la Brenne la valorisation des CEE.

Voté à l'unanimité.

8 – Modification de la taxe de séjour 2019

Alain NEVIÈRE précise la demande d'évolution proposée par Destination Brenne. Il s'agit de corriger des aberrations pénalisant les hébergements de grande capacité, hébergements de groupes notamment, si on leur applique une taxation au forfait. L'ensemble des délégués partage l'analyse mais souhaite un contrôle strict des fraudeurs ne jouant pas le jeu du calcul au réel.

Voté à l'unanimité.

9 – Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : reversement d'une partie des produits aux communes d'implantation

Actuellement la répartition appliquée sur la part revenant à l'intercommunalité se fait à 50% pour celle-ci et à 50 % pour la commune d'implantation. Dans le cas de l'éolien 30% vont au Département et 70% à l'EPCI qui partage par moitié avec les communes. Il est proposé de conserver cette notion de solidarité

établie lors du calcul des charges transférées.

Voté à l'unanimité.

10 – Convention de mandat 2018 travaux voirie communale intra-muros

La convention proposée ne concerne que la commune de La Châtre l'Anglin.

Voté à l'unanimité.

11 – P.A.C.T. (Projets Artistiques et Culturels de Territoire) – programmation 2019

Thierry BARBIER souligne que la réduction de l'enveloppe régionale à 36 000 € a certainement conduit des porteurs de projets à renoncer à présenter une demande. Le tableau présenté, reflet du travail en commission fait la part belle à la musique et au théâtre. Le budget de la CDC permet de financer hors PACT sur fonds propres des actions sur sa ligne culture.

Voté à l'unanimité.

12 – Demande de subvention de l'Athlétique Club de Parnac Val d'Abloux

La commission propose de rejeter la demande de subvention, fléchée sur du fonctionnement pour équilibrer les comptes et non pour une animation ou un vrai projet.

Voté à l'unanimité.

13 – Vote de la tarification à appliquer sur le centre de vacances de Roussines

Un débat s'engage à partir du tableau proposé. Il en ressort qu'il n'y a que très peu de location de la salle, vraisemblablement faute d'info diffusée localement. Plutôt que d'établir un tarif dédoublé avec ou sans chauffage il est préféré de ne pas louer l'hiver et de limiter la période de location aux mois de mai, juin et septembre, l'été étant utilisé par les enfants. La location du site entier n'est pas souhaitée.

Voté à l'unanimité.

Point supplémentaire – Acquisition d'un bâtiment avec terrain attenants situés sur la Zone Artisanale « A » de Saint-Benoît-du-Sault

Après l'apurement des comptes qui devrait avoir lieu début octobre chez le notaire la CDC pourrait se porter acquéreur à hauteur de 130 000 € net sans TVA. Ensuite elle pourra remettre le bâtiment en location pour que l'activité soit poursuivie.

Voté à l'unanimité.

15 – Questions diverses

*** Travaux Eurovia**

Serge BEGON et Gilles TOUZET regrettent que les dates de réalisation des travaux soient très souvent modifiées au dernier moment sans préciser les délais envisagés ce qui complique pour informer les administrés. En outre ils émettent des doutes sur la durée de tenue des travaux exécutés en enrobé à froid, d'autant que des fissures sont apparues sur des routes.

*** Commission économie**

Gérard MAYAUD fait un point sur les travaux de la commission suivis par Rémi SAFAH. Les travaux de l'atelier Mathieu GUENAND avancent bien. Les subventions régionales imposent désormais que 5% des travaux réalisés soient réalisés par des entreprises d'insertion, pour ce qui concerne l'investissement. Une étude économique sur le territoire, imposée par la Région qui l'a financée à 80% comporte beaucoup d'erreurs dans le document rendu.

Par ailleurs un mode de financement participatif encouragé par les services de l'Etat pour le développement des investissements dans les énergies renouvelables (éoliennes, photovoltaïque...) pourrait inciter la collectivité à acheter des éoliennes...

16 – Informations diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 heures.

Prochain Conseil Communautaire le mardi 30 octobre 2018 à 18H30 à Parnac.

Le Président, Philippe GOURLAY



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Philippe Gourlay", written over a horizontal line.